



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/49/60
S/1994/46
17 janvier 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-neuvième session
MAINTIEN DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 13 janvier 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie concernant l'incident survenu sur la frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie le 10 janvier 1994 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre de la question intitulée "Maintien de la sécurité internationale", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de
la République fédérative de Yougoslavie concernant
l'incident survenu le 10 janvier 1994 sur la
frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie

Le Ministère fédéral des affaires étrangères se déclare extrêmement préoccupé par l'escalade des incidents de frontière le long de la frontière entre la Yougoslavie et l'Albanie et la poursuite de l'intensification des provocations par la partie albanaise ayant pour résultat la violation du territoire de la République fédérative de Yougoslavie. Nous tenons à appeler l'attention du public yougoslave, albanaise et international sur le tout dernier incident tragique survenu dans la zone du poste frontière de "Morina" le 10 janvier 1994, incident au cours duquel un citoyen albanaise, qui s'était profondément avancé en territoire yougoslave, a été tué. Cet incident confirme malheureusement nos assertions précédentes.

Afin de satisfaire leurs aspirations territoriales et dans le but de créer une grande Albanie aux dépens de la République fédérative de Yougoslavie, les dirigeants albanaise encouragent délibérément leurs concitoyens à traverser illégalement la frontière avec la République fédérative de Yougoslavie, mettant ainsi leurs vies en danger.

La poursuite des provocations et incidents de frontière confirme que la politique du Gouvernement albanaise vise à gommer sa frontière internationale avec la République fédérative de Yougoslavie, à réaliser ses aspirations à la création d'une grande Albanie, à attiser les tensions dans l'ensemble des Balkans et à déstabiliser cette région.

La République fédérative de Yougoslavie se déclare une fois de plus disposée à entretenir des relations de bon voisinage avec l'Albanie et est fermement résolue à protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale.
